

Règlement du 30^{ème} concours de poésie du Kiwanis Club Namur Comté

Le concours est organisé par le service club ASBL **Actions Kiwanis Namur Comté**, en partenariat avec la **Maison de la Poésie et de la Langue française de Namur**.

Gratuit, il est ouvert aux étudiantes et étudiants des deux classes terminales de TOUS les établissements de l'enseignement secondaire.

Pour participer, les étudiants et les étudiantes doivent composer un **poème inédit** (le plagiat est sanctionné légalement, idem pour l'utilisation de l'IA) écrit uniquement en langue française, sur la thématique choisie cette année par le Printemps des Poètes à Paris.

LA LIBERTÉ. FORCE VIVE, DÉPLOYÉE.

*LA POÉSIE, ESPACE DE LIBERTÉ S'IL EN EST, AVEC POUR THÈME « LA LIBERTÉ » (QUI PLUS EST...),
LE TOUT SOUMIS AUX CONTRAINTES D'UN RÈGLEMENT, VOILÀ DÉJÀ LA UN BIEN BEAU PARADOXE*

Il ne sera tenu compte que d'un seul texte par élève.

Les envois reçus ne seront pas restitués.

Le texte : **de 10 à 25 lignes** au maximum (donc pas de Haiku).

Le poème sera écrit en vers classiques ou en vers libres, sous la forme d'un texte poétique en prose, d'un texte de chanson ou d'une nouvelle poétique.

Chaque auteur signera son poème de son nom et prénom. Il indiquera en outre son adresse, ses coordonnées téléphoniques et de courriel éventuel, ainsi que de son établissement scolaire.



**MAISON DE
LA POÉSIE**
ET DE LA LANGUE FRANÇAISE
NAMUR

Le texte sera dactylographié dans un fichier Word police de caractère Arial corps 12 de format A4.

NB : dans l'édition précédente, le jury a été interpellé par le fait que de nombreux textes non corrigés du point de vue orthographique lui ont été remis et ce malgré le soulignement du correcteur « word ». Le jury sera donc particulièrement attentif au soin apporté à cet aspect des choses appliquant ainsi sa propre interprétation du « pacte d'excellence ».

Les poèmes (maximum 10) sélectionnés par classe (les enseignants grouperont les envois) doivent parvenir par courriel pour le **6 mars 2026** au plus tard, à l'adresse suivante : info@maisondelapoesie.be

Le Jury décidera des poèmes primés et répartira les prix. Ses décisions sont sans appel.

Les prix seront remis le **samedi 18 avril 2026 à 14h**, dans les locaux de la **Maison de la Poésie**, rue Fumal 28 à Namur.

Les lauréats, prévenus par courriel, devront être présents pour recevoir leurs prix.

Les textes, répondant aux critères feront l'objet d'une publication dans un recueil qui sera remis aux participants.

La participation à ce concours implique l'acceptation de ce règlement.



**MAISON DE
LA POÉSIE**
ET LA LANGUE FRANÇAISE
NAMUR